

CRITERES**Importance démographique et domaines d’actions**

Communes – Eligibilité par strate		
Strate démographique de la Commune	Participation du Fonds de Concours	
	Dossiers reçus avant le 16/03/2016	Dossiers reçus après le 16/03/2016
0 < C < 300	100 %	80 %
301 < C < 500	75 %	60 %
501 < C < 1 000	50 %	40 %
1 001 < C < 5 000	25 %	20 %
5 001 < C < 10 000	10 %	10 %

Domaines spécifiques – Communes, intercommunalités, syndicats intercommunaux, Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR)		
	Dossiers reçus avant le 16/03/2016	Dossiers reçus après le 16/03/2016
Études préalables à un schéma d'assainissement ou d'eau potable	25 %	25 % (maximum, en fonction de la participation de l'Agence de l'Eau)
Études préalables à une OPAH ou AVAP	15 %	15 %

Organismes de Coopération intercommunale/Regroupements communaux		
Domaine	Participation du Fonds de Concours	
	Dossiers reçus avant le 16/03/2016	Dossiers reçus après le 16/03/2016
- Projets à vocation intercommunale sous maîtrise d'ouvrage communale	Taux de la commune qui bénéficie du taux le + élevé	
- Projets intercommunaux	50 % Conformément à la délibération du 27 juin 2000)	50 %
- Animation du PETR (*)	100 %	0 %

(*) sous réserve des participations de l'Etat, de la Région et des cumuls possibles

Le Président,

Christian ASTRUC